

DÉLIBÉRATION N°241218-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 18 décembre 2024

Le 18 décembre 2024 à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 13 décembre 2024, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Didier FISCHER, Président du CCAS.

Étaient présents : M. Didier FISCHER, Mme Eve MOUTTOU, Mme Yasmine DONMEZ, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, Mme Anne-Marie LHUILLIER

Étaient représentés : M. Marc MONTARDIER, M. Xavier GIRARD, Mme Elisabeth JACQUEMIN

Étaient excusés : Mme Sophie PIFFARELLY, M. Denis LARGETEAU

Était absent non excusé : M. Nicolas GROS DAILLON

Mme M. Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°05 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 2131-1 et suivants ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu la délibération n°220224-04 du 24 février 2022 portant sur la nouvelle organisation du CCAS à l'issue de la réunion du Comité Technique commun à la Mairie et au CCAS de Coignières, après délibération adoptée à l'unanimité par les membres du Comité ;

Vu le tableau des effectifs adopté par délibération du CCAS n° 231220-05 du 20 décembre 2023 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet, nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et de préciser la catégorie des emplois ;

Considérant que l'établissement a obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée ;

Considérant l'avis du CST du 25 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs suite à la création d'un poste de catégorie B sur le grade de rédacteur à temps complet ;

Considérant la promotion interne d'un agent de catégorie C sur le grade de rédacteur et la nécessité de transformer le poste ;

Considérant l'avancement de grade d'un agent de catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise principal et la nécessité de transformer le poste.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 - DÉCIDE la création du poste suivant :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet.

ARTICLE 2 – DÉCIDE la transformation des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en rédacteur
- 1 poste d'agent de maîtrise en agent de maîtrise principal.

ARTICLE 3 – DÉCIDE d'approuver, en tant que de besoin, toute mise à disposition réciproque, à temps partiel ou complet, d'agents entre la Mairie de Coignières et le CCAS pour nécessité de service.

ARTICLE 4 – AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à prendre tout acte et tout arrêté pour la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 5 - DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours et les suivants.

Coignières, le 18 décembre 2024

Pour extrait conforme :

**Le Président du CCAS
Maire de Coignières
Vice-président de la CA
de Saint-Quentin-en-Yvelines**



Didier FISCHER

**Tableau des effectifs du CCAS de Coignières
Conseil d'Administration du 18 décembre 2024**

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Contractuel	Dont temps non complet
Filière Administrative					
Attaché	A	3	2	2	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	0	0
Adjoint administratif territorial	C	2	1	0	0
Filière Technique					
Agent de maîtrise principal	C	1	1	0	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Adjoint technique territorial	C	3	3	0	0
TOTAL GENERAL		14	11	3	0